



PRÉSENTATION

PAR ANTOINE MÉRIEUX*

L'ambition de cette partie est de se faire l'écho des développements intervenus au cours de l'année écoulée sur quelques grandes questions intéressant l'éthique financière. Le panorama présenté est, certes, loin d'être exhaustif, et les thèmes retenus comportent nécessairement une part d'arbitraire, mais une telle approche apparaît bien adaptée au caractère annuel du *Rapport moral*, en permettant de se concentrer sur l'actualité, et en assurant, autant que faire se peut, une continuité par rapport aux textes de l'année précédente.

Les grands dossiers ouverts cette année traitent successivement de cinq thèmes : la dimension éthique des activités financières, les enjeux éthiques de la nouvelle économie, les développements intervenus dans la lutte contre la corruption, la coopération internationale face aux centres *offshore*, et enfin la problématique du développement et de la mondialisation.

DIMENSION ÉTHIQUE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Alors même que la sphère financière gagne de nouveaux champs et que le rôle

de la finance ne cesse d'augmenter, les opérateurs financiers apparaissent souvent coupés du monde réel, prisonniers de modèles et d'instruments sophistiqués, et peinent à percevoir les enjeux éthiques de leur activité.

Le rapport du groupe de travail d'une quinzaine de responsables financiers genevois et d'observateurs externes de la finance, réunis à l'initiative de l'Observatoire de la finance, tente de clarifier ce débat et de structurer ce questionnement éthique propre aux activités financières. Le groupe s'interroge sur le rôle et la responsabilité particulière des opérateurs financiers ; il ne propose pas un « code de conduite éthique », mais il s'attache surtout à élucider les bonnes questions que doit se poser tout responsable dans l'exercice de son métier, en mettant en évidence le rôle central de la relation de confiance qui doit s'instaurer entre les opérateurs et leurs clients.

Paul H. Dembinski et Jean-Michel Bonvin se livrent ensuite à une analyse des vertus du « temps exogène », c'est-à-dire du bénéfice que pourrait tirer le monde contemporain d'une rupture du temps économique qu'introduit l'idée du Jubilé biblique. Sans remettre en cause les mécanismes de l'économie dans l'intervalle, la re-

* Délégué général de l'Association d'économie financière.

mise totale des dettes tous les cinquante ans imposerait à la finance contemporaine une rupture de rythme, une remise des compteurs à zéro, qui permettrait de reprendre la véritable mesure des choses, et de freiner l'exubérance financière.

Alice Pezard présente enfin les deux principes fondamentaux sur lesquels s'articule aujourd'hui la déontologie des services financiers : la primauté de l'intérêt du client et le respect de l'intégrité du marché.

ÉTHIQUE ET NOUVELLE ÉCONOMIE

L'avènement de la nouvelle économie soulève un certain nombre d'interrogations en matière d'éthique financière.

Bruno Amable, dans son analyse des conséquences sur les revenus de la nouvelle économie, met en évidence certains facteurs d'accroissement des inégalités, tant au plan international qu'au plan individuel ; mais s'agissant des revenus individuels, il nuance sa conclusion en indiquant que, plus que la composante strictement technologique, c'est la diffusion des nouvelles formes du capitalisme à l'anglo-saxonne qui lui paraît être la cause de nouvelles inégalités.

Daniel Martin, de son côté, décrit les différentes étapes de la montée en puissance de ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la cybercriminalité, montrant la nouvelle fragilité de notre société face au risque informatique, que se soit au niveau des pouvoirs publics, des entreprises ou des particuliers. Comme l'ont souligné récemment des attaques spectaculaires de « pirates », l'Internet, monde virtuel et immatériel, est propice à toutes les formes de criminalité. Face à ce nouveau talon d'Achille de notre société, la communauté internationale commence à organiser sa riposte, en liaison étroite avec les utilisateurs des réseaux, en étudiant notamment

la possibilité de nouveaux cadres juridiques nationaux et internationaux adaptés à la prévention et à la répression du cybercrime.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION INTERNATIONALE ET LE BLANCHIMENT

Même si beaucoup reste à faire, la prise de conscience de la communauté internationale, quant à la nécessité d'une forte mobilisation sur tous les aspects de la criminalité financière internationale, commence à produire quelques résultats concrets, non sans difficultés.

Daniel Dommel et Philippe Fontana font le point des conditions encourageantes de mise en œuvre de la Convention de l'OCDE contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, entrée d'ores et déjà en vigueur à ce jour dans vingt-et-un Etats, et Transparency International décrit en encadré son indice 2000 de la perception de la corruption.

Jean de Maillard présente, dans un second temps, un bilan sévère des limites actuelles de la lutte contre le blanchiment ; il considère notamment que le phénomène du blanchiment reste insuffisamment connu et étudié, et que la conception même de la lutte contre le blanchiment, qui repose trop sur la bonne volonté des professionnels concernés, souffre de défauts intrinsèques.

COOPÉRATION INTERNATIONALE FACE AUX CENTRES OFFSHORE

Antoine Mérieux souligne les avancées enregistrées cette année dans la prise en



compte par la communauté internationale des zones de non-droits, hauts lieux de la délinquance financière et maillons faibles du système financier mondial. Il compare les démarches parallèles de trois organisations internationales : le GAFI, l'OCDE et le Forum de stabilité financière, qui ont publié quasi simultanément cette année trois « listes noires » respectivement des centres de blanchiment des capitaux, des paradis fiscaux et des centres *offshore*. Il montre que ces initiatives ne sont vraisemblablement qu'un premier pas vers une approche véritablement mondiale du contrôle des activités financières, assortie d'un pouvoir de sanction, qui se donnerait notamment pour but d'homogénéiser les réglementations et les pratiques, ainsi que de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité financière.

Jeffrey Owens, tout en soulignant que rien ne s'opposait au maintien d'une forte concurrence entre les Etats dans le domaine de la fiscalité, rappelle les initiatives prises par l'OCDE pour éliminer les pratiques fiscales dommageables au bénéfice des non-résidents, qui concernent notamment les paradis fiscaux.

DÉVELOPPEMENT ET MONDIALISATION

La problématique du développement durable et harmonieux de l'économie mondiale, en particulier pour les pays en développement, est restée tout au long de l'année au premier plan de l'actualité.

Jorge Braga de Macedo présente une réflexion sur les leçons que les pays émergents pourraient tirer de l'expérience euro-

péenne, en insistant notamment sur l'importance de la dimension régionale dans le développement, lieu où il est le plus facile de faire apparaître une communauté d'intérêt, un bien commun, et où peut s'exercer plus facilement la pression des pairs pour améliorer la gouvernance des affaires publiques.

Patrice Dufour fait le point des travaux récents réalisés par la Banque mondiale pour faire de la lutte contre la pauvreté le premier objectif de sa politique d'aide au développement. Après avoir décrit les résultats de la grande enquête réalisée sur ce thème dans 60 pays, l'auteur précise les trois nouveaux axes prioritaires de son action : créer des opportunités économiques pour les pauvres, leur donner le pouvoir d'influencer les décisions qui affectent leur vie, les rendre moins vulnérables face aux épreuves. Les nouvelles modalités d'intervention de la Banque doivent tenir compte de ces priorités. Loin d'être simplement une nouvelle mode, cette approche du développement se veut très ambitieuse, puisqu'elle invite les élites des pays en développement à partager le pouvoir avec ceux qui n'ont pas de voix au chapitre.

Susan George présente, de son côté, une critique virulente des pratiques des sociétés multinationales et des effets très néfastes des opérations de concentration et de privatisation sur l'emploi et la répartition des richesses. Elle dénonce le credo néolibéral en un marché qui s'autorégulerait. Face à la mise sous influence de la sphère politique par les *lobbies*, elle appelle à une mobilisation des forces politiques pour construire ce qu'elle appelle une « nouvelle démocratie internationale ».

